

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	Remplacement de la porte basculante n°3 dans le Parking des Cèdres / Société SOFTICA / Attribution (1.1)
Service :	Pôle opérationnel (SM - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU le budget 2026,

Considérant la nécessité de remplacer la porte basculante n°3 situé dans le parking des Cèdres,

Considérant qu'un devis a été transmis par la société SOFTICA et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de la société SOFTICA, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 9 299.90 € HT, soit 11 159.88 € TTC,

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de la société SOFTICA, économiquement les plus avantageuses, pour un montant total de 9 299.90 € HT, soit 11 159.88 € TTC, concernant le remplacement de la porte basculante n°3 au parking des Cèdres,

✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 août 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 28 août 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 28 août 2026.

Envoyé en préfecture le 28/08/2026

Reçu en préfecture le 28/08/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260828-2026_152_DEC-DE

